

Demande de réponse du gouvernement

LE MARDI 8 JUIN 1993

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport dans les 150 jours suivant son dépôt.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 36 et 38*) est déposé.

Respectueusement soumis,
Membres du Comité présents: Louis Robitaille, Bruce Halliday, Jean-Luc Jorcas, Allan Koury et Nell Young
Le président,

Membre suppléant présent: Jim Jordan remplacé Ben Priney.

Aussi présent: *Dr. Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* William Young, attaché de recherche.

BRUCE HALLIDAY, député

Témoins: *De la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés (COPO):* Francine Arsenault, présidente; Laurie Beachell, coordonnateur national. *De l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire:* Frank Smith, coordonnateur. *De Conseil canadien des aveugles:* Geraldine Brack, présidente. *De l'Association canadienne des centres de vie autonome:* Tracy Waiters, directrice administrative. *De l'Association canadienne d'intégration communautaire:* Mark Collier et Perry Quenneville, membres du Conseil d'administration. *De l'Association des jeunes de Canada:* Fern Elger.

Conformément au mandat que le comité l'article 106(3)(b) du Règlement, le Comité poursuit l'étude de l'intégration postsecondaire des handicapés. (Voir les Procès-verbaux et témoignages du présent rapport, fascicules nos 21)

Francine Arsenault, Laurie Beachell, Tracy Waiters, Mark Collier, Tracy Waiters, Geraldine Brack, Fern Elger et Perry Quenneville ont fait une déclaration et répondent aux questions.

Sur motion de Nell Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu, — Que le mémoire présenté au Comité intitulé «A Community Perspective» figure dans le rapport de rapport du Comité, que le projet de rapport tel qu'il a été modifié (Cinquième rapport du Comité), soit adopté et que le président le présente à la Chambre.

Sur motion de Jim Jordan, appuyé par Louise Feltham, il est convenu, — Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires quant à la rédaction et à la forme, sans en altérer le fond.

À 18 h 53, la séance est suspendue.

À 16 h 55, la séance reprend à huit heures.